



Extrait du registre des décisions de la communauté de communes

N° 2023_006

DP/VM /AL

Objet :

**Procédure adaptée -
TRAVAUX
RENFORCEMENT RESEAU
EAU POTABLE - Rue du
Potencourt - Rue des
Hauts Patis - PIERRES -
Attribution**

Le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France,
Vu l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L 2123-1 et R 2123-1 -1° du code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée,
Vu la délibération du conseil communautaire n°20_07_01 du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président,
Vu la délibération du conseil communautaire n°20_07_21 du 22 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président pour les marchés publics passés en procédure adaptée,
Considérant la consultation lancée le 16 février 2023,
Considérant l'analyse comparative des 6 offres réceptionnées dans le délai imparti (avant le 17 mars 2023), réalisée par le maître d'œuvre BFie, proposant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères de sélection définis dans les documents de la consultation,

DECIDE

Article 1 : La consultation porte sur la réalisation de travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la commune de Pierres et plus précisément Rue du Potencourt et Rue des Hauts Patis. Le délai global d'exécution des prestations est de deux mois maximum (hors période de préparation).

Article 2 : L'offre de la société CISE TP, domiciliée à 14 540 LE CASTELE, est retenue pour un montant de 145 316 € HT.

Article 3 : Le montant des dépenses est prévu au budget 2023, service DSPE, antenne 24PIER et chapitre 217531.

Article 4 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,
- Madame le Préfet,
- Monsieur le Trésorier de Maintenenon

Epernon, le

Le Président,
Stéphane LEMOINE

